



## 14ème législature

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>102322</b>  | <b>De M. Franck Marlin ( Les Républicains - Essonne )</b> | <b>Question écrite</b>                        |
| <b>Ministère interrogé &gt;</b> Transports, mer et pêche   |   | <b>Ministère attributaire &gt;</b> Transports |
| <b>Rubrique &gt;</b> transports ferroviaires   | <b>Tête d'analyse</b><br>>transport de voyageurs          | <b>Analyse &gt;</b> rapport. recommandations. |
| Question publiée au JO le : <b>31/01/2017</b><br>Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b><br>Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat) |   |   |

### Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le contenu de la partie du rapport 2016 de la Cour des comptes intitulé « les transports ferroviaires en Île-de-France depuis 2010 : des progrès sensibles, des insuffisances persistantes ». Il est ainsi souligné qu'après plus de trois décennies au cours desquelles la maintenance du réseau francilien de la SNCF a été négligée au profit d'investissements sur les lignes à grande vitesse, la priorité a enfin été donnée à son amélioration. Si tel doit en effet être le cas, dans la mesure où la performance de l'infrastructure et de certains matériels roulants n'est plus en adéquation avec l'importance du trafic constatée sur le réseau Transilien, l'exécution de lourds chantiers de maintenance sur les lignes franciliennes de la SNCF nécessite des interruptions de trafic sur les tronçons les plus fréquentés, ce qui entraîne une forte gêne pour les usagers, à l'instar des travaux réalisés en octobre 2016 sur la ligne C du RER, pendant cinq semaines durant lesquelles la moitié du trafic habituel en heure de pointe a été supprimée. À cela s'ajoute les difficultés au niveau du RER D, avec un projet de nouvelle offre de service à l'horizon 2019 visant à créer une rupture de charge en gares de Corbeil-Essonnes ou Juvisy-sur-Orge, qui créera un afflux supplémentaire sur la ligne C. Alors que ces deux lignes desservent le département de l'Essonne, et que tout est mis en œuvre pour contraindre les habitants à ne plus utiliser leur véhicule personnel, c'est donc toute une partie du territoire francilien, principalement en frange de l'Île-de-France, qui se voit doublement pénalisé. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées par l'État, en partenariat avec le STIF, pour remédier à la situation subie par les usagers des transports collectifs.